



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 5 Mars 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 31

Nombre de votants : 31

Numéro
2015/MARS/16

Point de l'ordre du jour
03

OBJET
**VŒU CONTRE LA
PRIVATISATION DE
L'AÉROPORT
TOULOUSE-BLAGNAC**

RAPPORTEUR
M. SCHANEN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 10/03/2015
L'affichage en mairie le : 10/03/2015
La notification le : 10/03/2015

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 5 Mars 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 27 Février 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Emmanuel JAECK** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à M. A. CARRAL
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à M. P-Y. SCHANEN
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à Mme M-A. SCANO
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT
M. J-P. PERICAUD a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI

Membres absents :

M. P. ARCE et Mme V. BLANSTIER

Exposé des motifs

Monsieur SCHANEN donne lecture du texte du vœu :

Les coteaux de la commune de Ramonville-Saint-Agne se trouvent dans la zone d'exposition au bruit de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. La commune a toujours été attentive à l'évolution de son trafic. A chaque fois, la commune, représentée via le Sicoval dans les instances de l'aéroport, a marqué sa vigilance (demande d'interdiction des vols de nuit, observatoire des vols cœur de nuit, soutien aux dossiers d'insonorisation des domiciles...). La protection des riverains est essentielle (nuisance sonore, pollution aux particules fines). Mais l'importance de l'aéroport de Toulouse Blagnac tient d'une part au fait que sa liaison aérienne avec Paris est essentielle en l'absence de TGV et d'autre part que son industrie aéronautique utilise ses pistes pour les essais, dans une zone aéroportuaire qui imbrique étroitement toutes ses activités.

L'aéroport de Toulouse-Blagnac est vital pour une aire urbaine dont il est géographiquement le cœur. Les transports routiers, urbains, la présence directe d'entreprises ou d'activités de développement en particulier

touristiques en dépendent.

La commune estime que le service public de la gestion de cet aéroport est vital. La loi qui permet la privatisation partielle des sociétés d'exploitation et son application à l'aéroport de Toulouse sont donc des décisions préjudiciables, et qui, en tout état de cause, appellent une grande vigilance de la part des élu(e)s locaux. Même après le travail d'encadrement du cahier des charges vis-à-vis d'Airbus et le choix positif de maintenir une part majoritaire aux collectivités publiques, la commune s'associe à la position du Conseil Général sur le fond du dossier.

Elle s'oppose à la privatisation de la gestion de l'aéroport Toulouse-Blagnac par souci de garder dans le « service public cet équipement public stratégique majeur pour Toulouse, pour la Haute-Garonne, pour Midi-Pyrénées, ainsi que pour l'industrie aéronautique.

Plusieurs questions majeures ne peuvent être laissées à la seule appréciation d'un gestionnaire privé :

- **La question du pacte d'actionnaires** par lequel l'Etat actionnaire s'engagerait à laisser toute latitude de gestion et approuver toutes décisions du gestionnaire privé minoritaire, réduisant ainsi fortement sa capacité d'agir sur les orientations de cet équipement public stratégique ;
- **La question de la population riveraine et de l'environnement**, gravement touchés par l'objectif de triplement du trafic à moyen terme présenté par le gestionnaire pressenti. La protection des riverains contre les nuisances sonores serait rendue vaine par une telle augmentation de trafic inacceptable humainement et pour l'environnement. Un opérateur privé uniquement préoccupé d'accroître la rentabilité de l'aéroport remettra en cause toutes les avancées ;
- **La question de la place de l'industrie aéronautique dans la structure aéroportuaire**. Les conditions actuelles d'utilisation de l'aéroport par Airbus moteur de la dynamique économique régionale et cœur de l'industrie aéronautique, doivent être maintenues et garanties sur le long terme;
- **La question des personnels salariés de l'aéroport**, qui ne sauraient être fragilisés dans leurs conditions de travail ou dans leurs effectifs. »

La commune affirme son attachement à la maîtrise publique de cet équipement majeur. Elle s'associe aux inquiétudes des riverains, des élu(e)s locaux et des élu(e)s consulaires, à celles du comité d'entreprise et du CESER de Midi-Pyrénées sur le projet et sur l'opacité de la procédure qui ont permis de choisir le délégataire. La commune comme les autres élu(e)s restera vigilante en tout état de cause au côté des riverains, des entreprises et des salariés, et elle soutiendra les initiatives citoyennes permettant la transparence. Elle invite le Sicoval et l'ensemble des collectivités concernées à prendre la même position afin de sauvegarder une gestion d'intérêt général de l'aéroport.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur SCHANEN et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le vœu présenté contre la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 09/03/2015
Nom du signataire : Christophe LUBAC